

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Du 18 juillet 2013

Présents : Christian VERGNES, Maire, Christophe ALARY, Marc ANDRIEU, Annie COSTES, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Patrick CROUZET, Patricia LAUR, David MAZARS, Sandrine ROELS, Alexandre TOUSSAINT.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Marie-Hélène BASTIDE, Isabelle ENGELVIN, Jean-Paul GARY, Amandine MAGNIETTE, Eric PRATMARTY, Benoît RIGAL, Nicolas VIDAL (pouvoir à David MAZARS).

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) **Agrandissement du club-house : avenant aux contrats de travaux,**
- 2) **Cessions diverses,**
- 3) **Décisions modificatives,**
- 4) **Fonds de concours Communauté de Communes,**
- 5) **Admission de dettes en non valeur,**
- 6) **Intégration dans le domaine public de diverses voies,**
- 7) **Cimetière : procédure concessions abandonnées,**
- 8) **Questions diverses.**

1) Avenant au contrat de travaux de l'agrandissement club house

Cette modification concerne le lot de M. MOULY, maçon, pour lequel il y a une moins-value de 1 414 euros (624 euros de crépis en moins et 790 euros de revêtement bi-couche qui seront réalisés par COLAS). Le montant du lot maçonnerie passe donc de 37 426.18 euros HT à 36 012.18 euros HT. Cet avenant est validé par le Conseil Municipal.

On attend également une moins-value pour le lot charpente. Toutes les autres factures de ce chantier sont en voie de paiement sous réserve pour quelques lots de pièces administratives à fournir.

M. le Maire indique qu'il faudra revoir à la rentrée la convention qui lie la Commune et les clubs de tennis et quilles au sujet de ce bâtiment : en effet, il ne sera pas possible de percevoir la récupération de TVA sur ce chantier si une telle convention persiste ; de plus, cette dernière semble obsolète aujourd'hui. Affaire à suivre.

2) Cessions diverses

Il s'agit d'entériner les cessions de Mrs LACAN Jean-Marc (65 m²) et Philippe (38 m²) au lieu-dit Plaisance (dans le virage après Milhac via Les Piboulets) à la Commune pour la création d'un fossé afin d'évacuer les eaux pluviales de ce secteur très humide.

M. le Maire indique que c'est une cession gratuite, frais de géomètre et d'acte à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal entérine ces cessions et leurs modalités.

Un point financier a été réalisé sur les honoraires dus au notaire suite à la régularisation de la voirie communale : une décision modificative sera nécessaire car les crédits du compte afférents à ces frais vont être en négatif en raison principalement de l'augmentation des honoraires des notaires ; M. le Maire doit rencontrer le notaire prochainement pour revoir ce dossier.

3) Décisions modificatives

Marc ANDRIEU explique les modifications budgétaires nécessaires :

en assainissement

+ 864 euros pour la redevance de modernisation des réseaux à rajouter au compte 706129 (crédits à prendre sur le c/ 615) ;

+ 1 397.98 euros au compte 6541 (titres en non valeur) : crédits à prendre sur un programme d'investissement (c/ 21532-65 réseaux Jardin)

Commune

+ 323 euros sur le programme 408 "achat ordinateur mairie"

+ 305 euros au c/ 165 : caution de départ de Melle ALARY locataire au presbytère de Magrin

+ 323 euros pour le c/ 2183-408 matériel dépôt

+ 770 euros au compte 6541 de titres en non valeur : l'ensemble de ces crédits seront pris sur un programme d'investissement (aménagement de village de Magrin).

Ces modifications budgétaires sont validées par le Conseil Municipal.

M. VERGNES informe les élus que M. CHAZE, Trésorier, quitte le poste de Réquista pour rejoindre le Tarn ainsi que Jean-Christophe CAJAL, contrôleur à la Trésorerie qui rejoint la région parisienne. Ces deux personnes seront remplacées.

4) Fonds de concours de la communauté de communes

Il convient de délibérer sur le montant et l'affectation du fonds de concours inscrit au budget de la communauté de communes Viaur Céor Lagast.

M. le Maire propose d'affecter ce fonds qui est égal à 76 993 euros à l'opération d'aménagement de village de Magrin. Le Conseil Municipal entérine la proposition de M. le Maire qui respecte toutes les conditions dictées par la loi.

5) Titres en non valeur

M. le Trésorier propose de porter en non valeur des dettes concernant des personnes disparues ou introuvables pour un montant de 770 euros sur le budget communal et 1 397.98 euros sur le budget assainissement. Décision validée par le Conseil Municipal.

6) Intégration dans le domaine public de diverses voies

→ Il convient de délibérer pour effectuer le transfert de propriété des voies des lotissements TRUEL, VERGNES à Magrin et Jardin 2 à Ceignac dans le domaine communal.

→ Une enquête publique sera diligentée à la rentrée pour passer dans le domaine communal les voies des lotissements La Croux à Lacassagne, les Pyrénées à Magrin et le chemin de part et d'autres des parcelles de la RAGT des Molinières suivant le plan distribué aux élus.

7) Cimetière : procédure concessions abandonnées

La procédure entamée il y a trois ans s'achève pour 8 concessions dans le cimetière de Ceignac, 6 à Magrin et 3 à Calmont.

Le Conseil Municipal est appelé à décider si la reprise de ces 17 concessions est prononcée ou non. Il délibère favorablement : un arrêté municipal sera donc rédigé dans ce sens : il clôturera la procédure administrative.

A l'automne des devis de remise en état des 17 concessions seront sollicités pour une inscription budgétaire en 2014.

8) Questions diverses

→ L'association **Objectif Jeunes** est définitivement dissoute ; elle a donné à la Commune, en faveur du service animation, le solde de ces comptes, 573 euros.

→ **Rentrée scolaire 2013/2014** : la réunion du personnel des cantines et des garderies aura lieu le 27/08 à 18 h sur le site du PPE à Ceignac ; M. le Maire reprend le compte-rendu du conseil d'école du 2 juillet dernier effectué lors de la dernière réunion d'adjoints.

Il ajoute que le copieur pour l'école de Magrin a été commandé à Repro-Copy et sera livré le 2 septembre prochain.

Enfin, il soumet au Conseil Municipal la demande de Mme OLIVERO, enseignante à la maternelle d'avoir une aide-maternelle à 8 h 50 et non 9 h de manière à pouvoir recevoir les parents d'élèves pendant que l'aide-maternelle s'occupe des enfants. Un accord est donné à cette demande et c'est Stéphanie PONS qui en bénéficiera.

Rythmes scolaires : l'Inspecteur d'Académie souhaite que la mise en place des rythmes scolaires soit finalisée avant décembre 2013 et avant les élections municipales de mars 2014. Un calendrier de mise en place fort « serré » est joint par l'Inspection, il sera transmis aux enseignants concernés par ce dernier notamment pour la réunion de début d'année des conseils d'école.

Enfin, une réunion est organisée le 9 septembre prochain à 18 h à l'Inspection Académique : M. le Maire s'y rendra.

→ M. le Maire fait part d'un courrier de l'association des maires de l'Aveyron proposant de venir en aide aux communes de la Haute Garonne suite aux intempéries de juin : les élus décident de verser à l'association des maires de la Haute-Garonne la somme de 500 euros.

→point sur les travaux

Pôle Petite Enfance de Ceignac (PPE) : Eiffage a avancé sur les parkings ; à l'intérieur, la peinture est en cours, les faïences murales sont pratiquement terminées, l'électricien est en train de faire le tableau électrique.

Le matériel commandé pour la cantine et la garderie arrive au compte goutte.

Pour information, dans le cadre du programme « LEADER » une visite de jeunes étrangers (finlandais, estoniens, etc.....) a eu lieu sur tous les sites ayant bénéficié d'une subvention européenne LEADER : le gîte rural et le PPE ont fait l'objet de cette visite.

Agrandissement de la salle des fêtes de Milhac : ne reste que le crépis à réaliser (M. CASTILLO l'a sous-traité à EFFICACE).

Voirie : les graves ont été effectuées la semaine dernière.

Prévoir de consulter pour la réalisation des réseaux d'eaux usées du bas de Gardin.

Marc ANDRIEU indique qu'il a eu une nouvelle doléance au sujet du fauchage de printemps.

La table de ping-pong a été installée sur l'espace public à côté de la boulangerie.

L'espace conteneur du lotissement « les Augustinous » a été implanté, celui de la Palousie nécessitera un aménagement particulier.

« Terrain DDE » : l'Etat a confirmé qu'il était vendeur. L'entreprise GARRIC est en train de faire travailler un architecte ; RAGT a le plan de découpage et peut ainsi réfléchir à une éventuelle acquisition.

L'Etat demande la restitution des réseaux pour la partie qu'ils vont garder.

PPRT Sobegal : lors de la dernière réunion en Préfecture, il a été fait part d'un nouveau texte sorti le 2 juillet qui prévoit que c'est l'Etat qui gèrera les expropriations.

La sphère va être supprimée et remplacé par 4 cigares aériens : de ce fait, le périmètre de dangerosité extrême va diminuer (resteront incluses dans ce périmètre la maison de Mme MAZARS et les logements de fonction de SOBEGAL).

Le projet de PPRT pourrait être soumis à enquête publique avant les municipales.

→ ZA de Montvert : les promesses d'achat se concrétisent tandis que certains actes d'achat sont en préparation chez le notaire.

Marc ANDRIEU a assisté à une réunion d'information technique pour la 2 x 2 voies le 8 juillet dernier : la consultation des entreprises est prévue pour fin 2013. Il y aura 3 marchés : un pour le viaduc de Lenne, un pour les échangeurs complets de Marengo et des Molinières et le dernier pour le secteur de la route de la Mothe à l'échangeur de Marengo.

→ Canicule : en raison des prévisions météo pour le début de la semaine prochaine, ressortir le dossier des personnes isolées afin de les contacter.

→ La réunion du tri sélectif organisée le mercredi 19 juin dernier a mobilisé 6 personnes !!!

→ La séance cinéma de plein air du 5 juillet dernier à Ceignac a rassemblé quelques 50 personnes venues voir le film « Avatar » de James Cameron.

→ Voici le calendrier des réunions à venir :

☐ Réseau de chaleur : réunion le 22/07 à 10 h en Mairie avec les collectivités concernées, le bureau d'étude, G COURTY et Mickaël SOULIE ;

☐ jeudi 25 juillet à 14 h comité de pilotage du SCOT ;

☐ Conseil communautaire le 25/07 à 20 h 30 à Cassagnes ;

☐ 26 juillet à 18 h 30 en Mairie , réunion avec les conscrits de la fête de Ceignac, leurs parents et le comité des fêtes de Ceignac ;

☐ réunion pour la prochaine lettre municipale le jeudi 1^{er} /08 à 20 h 30 à la médiathèque ;

☐ réunion d'adjoints le 31 juillet à 9 h en Mairie et Conseil Municipal le 29 août à 20 h 30 en Mairie.

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 23 heures.